DELIBERATION DE CREATION DE LA ZAC

BILAN DE LA CONCERTATION

Mise à disposition de l'étude d'impact de la ZAC de la ZAC MULTI SITES de Saint Martin Boulogne du 19 février au 20 mars 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Saint-Martin-Boulogne

DÉPOSÉ A LA SOUS-PRÉFECTURE LE 23 DEC. 2008

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le 17 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain OGUER, en suite de convocation en date du 11 décembre 2008, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents

Alain OGUER, Alain BRECY, André LAPLACE, Maryvonne LECERF, Jean-Pierre GODBILLE, Raymond MOLLAT, Françoise RETAUX, Sylvie BERNARDINI, Monique DUMINY, Maurice NOEL, Raymonde ARBLAY, Irénée MIELLOT, Michel LABIT, José GENEAU, Annie LEPORCQ, Jean-Louis ETIENNE, Régine LEGRAND, Patricia DUHAMEL, Bruno ARNOULT, Christian DELACOUR, Catherine LEDUC, Francis PRUD'HOMME, Solange LECLERCQ, Sabine ESTIENNE, Annick DUBOIS, Christian PONCHE, Bernard DE LE GORGUE DE ROSNY, Eric OLIVIER, Fabienne CHOCHOIS.

Etaient absents excusés avec pouvoir

Christian BALY
Pascale LEBON
Lyuba CARON
Marcel DUQUESNOY

Secrétaire de séance

Sabine ESTIENNE

Inscrits : 33
Présents : 29
Votants : 33

Transmis à la Sous-Préfecture le 23 DEC 2008
Affiché notifié le 23 DEC 2008
Rendue exécutoire la 23 DEC 2008
présente décision le 23 DEC 2008
ST-MARTIN-BOULOGNE, le
LE MAIRE,

Christian BALY
1er Adjoint

.../...

313, route de Saint-Omer - BP 912 - 62280 Saint-Martin-Boulogne
Tél. : 03 21 32 84 84 - Fax : 03 21 32 84 85
Mail : contact@ville-stmartinboulogne.fr - Site : ville-stmartinboulogne.com

DELIBERATION N° 2008-7-6

OBJET : ZAC MULTISITES -AMENAGEMENT DES SECTEURS MARLBOROUGH, OSTROHOVE ET BREQUERECQUE. BILAN DE LA CONCERTATION. CREATION DE LA ZAC.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations du 9 Décembre 2004 et 6 Avril 2006, le Conseil municipal de Saint Martin Boulogne a décidé à l'unanimité de mettre en œuvre une procédure de ZAC « multi-sites » pour l'aménagement urbain de trois secteurs : MARLBOROUGH, Ostrohove et Bréquerecque, d'une superficie totale de l'ordre de 140 hectares. L'enjeu majeur pour la commune de Saint-Martin-Boulogne est d'organiser un développement maîtrisé en amenant une mixité urbaine à la périphérie de la ville-centre tout en préservant les espaces naturels de qualité qui bordent le territoire. L'aménagement de Saint-Martin-Boulogne s'oriente donc vers un équilibre du parc de logements par la diversification de l'offre, la concentration des extensions urbaines aux franges de la commune en les reliant au tissu existant et une maîtrise du foncier.

C'est par délibération du 22 Juin 2007 que le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé, conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation pendant toute la durée des études de l'élaboration du projet de la ZAC.

La concertation publique, s'est déroulée, tel que précisé dans la délibération sus-visée, pendant toute la durée de l'étude du projet, selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier au public, en Mairie ;
- Ouverture d'un registre d'observations dès le 8 Octobre 2007 en Mairie au service de l'urbanisme permettant la consignation d'observations ;
- L'information du public sur le projet par voie de presse et dans le bulletin d'information de la Ville a été réalisée à différentes reprises dans la Voix de Nord, dans la Semaine du Boulonnais et dans le bulletin d'information de la Ville ;
- Deux réunions publiques d'information et d'échange avec le public au cours de laquelle les élus et techniciens ont exposé les données du projet et répondu aux questions posées par les personnes intéressées ont eu lieu le 18 Octobre et le 10 Décembre 2007 à la salle Georges Brassens d'Ostrohove, en présence du Maire, de ses adjoints, du Directeur de la SAIEMB et du Directeur Général de Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale, et des architectes.....

.../...

Au cours de cette concertation, il a été fait les observations et les suggestions suivantes :

Le détail des observations recensées sur le registre est présenté en annexe.

Il convient dans ce bilan de retirer les principales interrogations en y apportant des réponses adaptées au stade de la connaissance actuelle du projet.

Principales remarques provenant du registre d'observations et réponses.

Au total 7 personnes ont consigné leurs observations. 3 lettres ont été adressées au Maire. Les observations écrites proviennent majoritairement de personnes habitant dans les secteurs.

1 point technique émerge dans cette phase de concertation, en dehors des remarques d'ordre affectif (compréhensibles).

Interrogations - Remarques	Réponses en l'état actuel des études
1/ Comment va se faire la circulation des voitures au niveau des jardins de la Cluse ?	*1/* Au moment venu, il faudra redimensionner les voiries. L'étude d'impact permet d'ailleurs d'avoir une vue d'ensemble de ces problèmes. Techniciens et urbanistes travaillent en parallèle.

Principales remarques provenant de la réunion publique du 18 Octobre 2007 et réponses.

9 questions ont été posées lors de la réunion. Pour une partie, ces questions recoupent les observations du registre.

D'autres questions ont reçu une réponse directe des intervenants présents.

Interrogations - Remarques	Réponses en l'état actuel des études
1/ Est-il possible d'avoir plus d'information sur ce qui est prévu au niveau des abords de Liane ? Y a-t-il une relation entre Boulogne sur Mer et Saint Martin Boulogne ?	*1/* OUI, une relation existe entre Boulogne et Saint Martin à ce sujet, et les études sont actuellement en cours.
2/ L'axe « pont Pitendal – sommet du Mont Lambert » est de plus en plus emprunté. Y a-t-il quelque chose de prévu pour résoudre ce problème ?	*2/* Cet axe se situe dans le périmètre des études actuellement en cours. Au niveau de la Croix Abot les travaux, réalisés par V2R, vont commencer. Des rétrécissements vont être mis en place à Villebois. Dans un premier temps, ils seront provisoires.

3/ De nombreuses résidences sont présentes dans le secteur d'Ostrohove. Y aura-t-il une cohérence entre l'ancien et le nouveau ?	*3/* Ceci fait partie de l'étude : le but est bien de créer une harmonie entre le passé et le nouveau.
4/ Que devient un terrain de 3000m² situé au cœur de la ZAC ?	*4/* A l'heure actuelle, rien n'est encore prévu. Les études sont en cours.
5/ Des logements sociaux sont-ils prévus derrière la résidence du Bellay ?	*5/* A l'heure actuelle, rien n'est encore prévu. Les études sont en cours.
6/ - C'est un projet pour Boulogne sur Mer qui n'a plus de foncier. - La concertation a été mal menée : il n'y a pas eu assez d'information et notamment pas de tract dans les boîtes aux lettres pour avertir de la réunion publique. - À Saint Martin, il n'y a aucun style dans les maisons.	*6/* NON, ce n'est pas un projet pour Boulogne/Mer. Il a pour objectif de ne pas faire partir les jeunes loin de notre commune. En ce qui concerne la concertation, il n'était pas envisageable de déposer des papiers dans chaque boîte aux lettres, mais des affiches ont été placardées dans les lieux publics et des annonces sont parues dans la Voix du Nord et la Semaine du Boulonnais.
7/ Agriculteur à la Cluse, il a des problèmes d'accessibilités à ses terres.	*7/* Les chemins sont étroits. Les voiries doivent être recalibrées. Mais il faut garder le caractère rural du chemin.
8/ Pourquoi y a-t-il un rétrécissement au rond pont en venant d'Auchan, ce qui induit la plupart du temps des bouchons ?	*8/* C'est la DDE qui nous l'impose pour une question de sécurité.
9/ A Bréquerecque Sud, va-t-on rendre le trottoir aux piétons ? Depuis qu'ARMATIS a été implanté là, il n'est plus possible de passer avec un landau sur les trottoirs.	*9/* Une réflexion est en cours sur les abords de Liane. Un rétrécissement de la chaussée est en pour parler. Ainsi, le trottoir sera rendu aux piétons.

Principales remarques provenant de la réunion publique du 10 Décembre 2007 et réponses.

18 questions ont été posées lors de la réunion. Pour une partie, ces questions recoupent les observations du registre.

D'autres questions ont reçu une réponse directe des intervenants présents.

Interrogations – Remarques	Réponses en l'état actuel des études
1/ **Ostrohove :** Comment trouver une harmonie entre logements futurs, logements sociaux et logements individuels ?	*1/* Il n'est pas prévu de construire des immeubles ou des barres. De plus, il y aura une part très importante de végétaux, une sorte de barrière tampon.

2/ **Ostrohove :** Que va-t-il être construit derrière la résidence du Bellay ? Des immeubles vont gâcher la vue.	*2/* Derrière cette résidence sera construit du R+2, mais pas au bout des jardins pour ne pas gâcher la vue. Une bande boisée est conservée.
3/ **Ostrohove :** Il n'y a pas besoin de liaisons piétonnes au niveau de la Résidence du Bellay.	*3/* Les piétonniers existent déjà et sont fréquentés. De plus, la pâture et donc les chevaux de la ferme de Bertinghen sont conservés. Notre objectif est de respecter et préserver le paysage.
4/ **Ostrohove :** Que va-t-il y avoir comme logements ?	*4/* Pour l'instant, il n'y a que des intentions de programme qu'il faut vérifier. De nombreuses études sur le terrain doivent encore être réalisées. On détermine actuellement les lieux urbanisables.
5/ Quand seront définis les types de construction ? Et que pourra-t-on faire quand ils seront définis, si cela ne nous convient pas ?	*5/* Nous sommes actuellement dans la phase de concertation. La ZAC sera créée durant le premier semestre 2008. Puis aura lieu la phase de réalisation pendant laquelle le registre est maintenu en mairie. Durant le deuxième semestre 2008, il y aura l'enquête publique. Les premières constructions seront réalisées durant 2009. La mairie avec les architectes et les urbanistes iront sur le terrain à la rencontre des propriétaires.
6/ Comment est-on prévenu des réunions publiques ? Les propriétaires n'habitant pas St Martin Boulogne ne sont pas au courant de ce qui se passe, personne ne les prévient.	*6/* Il n'est pas possible de déposer un papier dans chaque boîte aux lettres. Par contre, des affiches ont été placardées dans les écoles et lieux publics et des articles ont été publiés dans la presse et dans le bulletin municipal. Les occupants peuvent également informer les propriétaires des terrains. Il est également possible d'être informé individuellement si on le demande auprès de la mairie. Tous les propriétaires ont été listés durant cette première phase et seront contactés par la suite.
7/ **Bréquerecque Sud** : N'est-on pas déjà en phase de réalisation ?	*7/* C'est le secteur le plus avancé en terme d'aménagement. Cette opération ne pourra commencer que lorsque la ZAC sera en phase réalisation.
8/ Il y a un manque de lisibilité actuellement sur les infrastructures routières des différentes zones.	*8/* Urbaniser implique de mettre en place de nouvelles voiries. Au moment venu, il faudra en effet redimensionner les voiries. L'étude d'impact permet d'ailleurs d'avoir une vue

	d'ensemble de ces problèmes. Techniciens et urbanistes travaillent en parallèle.
9/ Comment va être financée la ZAC ?	*9/* On va faire appel à des promoteurs privés, aux offices de HLM et une partie sera financée par la commune. Tout ceci rentre dans le budget de la ZAC qui est un budget à part. L'objectif est d'équilibrer les recettes et les dépenses.
10/ **Bréquerecque sud :** Au niveau d'Alkos, de la rue Ampère et de la rue de Paris qu'est-ce qui est prévu ?	*10/* Le site Alkos va être réhabilité (logements, bureaux…). Il y aura également des logements individuels superposés sur l'arrière.
Interrogations - Remarques	Réponses en l'état actuel des études
11/ Des parkings sont-ils prévus ?	*11/* En effet, il est prévu des parkings aériens et souterrains.
12/ **Bréquerecque sud :** Est-il prévu un élargissement de la rue Ampère et de la rue Voltaire, afin de rendre les trottoirs aux piétons car les employés d'ARMATIS viennent actuellement s'y garer ?	*12/* En effet, un élargissement est prévu, avec une zone verte et des trottoirs pour les piétons. En ce qui concerne l'aménagement du Boulevard Diderot et du Boulevard d'Alembert, une étude est en cours. Elle porte sur les problèmes de vitesse, les problèmes de stationnement pour soulager la pression d'ARMATIS, les promenades le long de la Liane… Il faut augmenter le nombre de stationnements pour supprimer la pression d'ARMATIS. Actuellement, en attendant les travaux, des aménagements provisoires de peinture, marquages au sol… sont mis en place.
13/ Quelles sont les échéances ?	*13/* Les études en cours seront finalisées durant l'été prochain.
14/ **Bréquerecque sud :** Est-il possible de préciser le nombre de logements présents sur le schéma directeur ?	*14/* Environ 160 à 190 logements sont prévus en prenant en compte la réhabilitation d'Alkos. Mais ce n'est qu'une fourchette.
15/ Il faut être économe des terrains agricoles. Il faut d'abord employer toutes les friches.	*15/* C'est une très bonne remarque. Le problème existe depuis toujours : trouver le bon équilibre entre les pressions de construction de logements et les terres

	agricoles. Ici, la réhabilitation du site d'Alkos est un très bon exemple de reconversion de friche industrielle.
16/ On prend plus en compte la ferme de Bertinghen qui n'a plus une activité de ferme que les terres agricoles.	*16/* La ferme de Bertinghem est une activité sociale.
17/ **Ostrohove :** Comment se fait-il que mon terrain qui est un grand rectangle soit devenu un petit carré sur votre plan ? Qu'avez-vous prévu comme construction ?	*17/* Ce plan est à petite échelle. Nous avons pris en compte votre demande suite à notre rencontre. Une zone tampon, zone boisée est prévue derrière votre terrain. Nous voulons, en effet, préserver les vues et choses de qualité. On s'appuie sur des terrains qui font l'objet actuellement d'une modification au niveau du PLU. Mais on tient au maximum compte de vos préoccupations.
18/ **Ostrohove :** Comment se fait-il que mon terrain qui se trouvait dans le périmètre de ZAC à la dernière réunion n'y soit plus ?	*18/* Actuellement, le périmètre est un périmètre d'étude, il se peut donc qu'un terrain ne soit plus à l'intérieur du périmètre.

La concertation permet de recueillir l'avis, les questions que se posent les habitants. Dans ce cadre, hormis quelques intérêts particuliers qui ont été soulevés, les personnes s'interrogent sur le fonctionnement global de leur commune : quelles infrastructures nouvelles ? Quelle préservation du paysage et de son environnement proche ?...

Ceci a permis aux élus et aux équipes d'architectes d'avoir une réflexion plus poussée sur les points suivants :

- Réflexion sur le stationnement dans le quartier de Bréquerecque,
- Réflexion sur l'intégration des nouveaux logements dans les différents quartiers : gabarits des constructions, typologies ; mais aussi mise en place de zone tampon (Ostrohove : entre la résidence Du Bellay et l'espace à urbaniser),
- Lisibilité du réseau viaire de la commune : axes structurants, axes secondaires.

Au-delà du projet, les réunions publiques permettent aux élus et techniciens d'informer le public sur les procédures d'urbanisme, d'expliquer le processus d'élaboration d'un projet.

La concertation a permis de voir qu'il n'y avait pas d'opposant au projet urbain de la commune. Mais celle-ci doit rester vigilante lors de la phase de réalisation.

Monsieur le Maire propose, en conséquence, de tirer le bilan de la concertation engagée en phase de création.

En conséquence, sur la base du bilan de concertation, Monsieur le Maire propose de créer la ZAC MULTI SITES.

RAPPEL

Le **dossier de création** de la ZAC comprend :

- ✓ **un rapport de présentation** : objet et justification de l'opération, description de l'état du site, de son environnement, raisons pour lesquelles le projet a été retenu, programme global de construction à édifier dans la zone ;
- ✓ **un plan de situation** (du 1/25000ème au 1/50000ème) ;
- ✓ **un plan de délimitation du ou des périmètres composant la zone** (du 1/2000ème au 1/5000ème) ;
- ✓ **une étude d'impact** ;
- ✓ **le régime de la zone au regard de la TLE**. Sera mis à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements visés à l'article 317 quater de l'annexe II du Code des Impôts. En conséquence, le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la TLE.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants, L. 300-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants du Code de l'urbanisme,
- Vu le Code général des impôts, notamment son article 1585 C,
- Vu la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral,
- Vu le dossier de création établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-2 du Code de l'urbanisme, et notamment l'étude d'impact,
- Vu le rapport du maire tirant le bilan de la concertation,

- 1. **dit** que la concertation engagée en phase de création de la ZAC « multi-sites » respecte les modalités fixées par le Conseil municipal, dans sa séance du 22 Juin 2007.

- 2. **dit** que l'information du public se poursuivra également en phase de réalisation du projet de ZAC.

- 3. **adopte** le bilan de la concertation et ses conclusions tels que présentés ci-dessus.

- 4. **dit** que le dossier de création établi conformément aux dispositions de l'article R 311-2 du Code de l'Urbanisme est approuvé.

- 5. **dit** qu'une zone d'aménagement concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de logements est créée sur les parties du territoire de la commune de Saint-Martin-Boulogne délimitées par un trait continu de couleur rouge sur le plan au 1/2000 Annexé à la présente délibération.

- 6. **dit** que la zone d'aménagement concerté ainsi créée est dénommée ZAC MULTI SITES ST-MARTIN-BOULOGNE.

- 7. **dit** que le programme global prévisionnel des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone comprend environ 1 000 logements, dont au minimum 20 % des logements seront des logements aidés.

- 8. **dit** que sera mis à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements visés à l'article 317 quater de l'annexe II du Code des Impôts. En conséquence, le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la Taxe Locale d'Equipement.

- 9. **dit** que Le Maire est autorisé à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme.

- 10. **dit** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

- 11. **dit** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

PJ :

- Le «registre ZAC MULTI SITES ».
- Trois plans de situation sont annexés à la présente.
- Les autres pièces auxquelles il est fait référence dans cette délibération peuvent être consultées en raison de leur importance auprès du secrétariat de la Direction Générale des Services aux heures d'ouverture des bureaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

ST MARTIN BOULOGNE, le 17 décembre 2008

LE MAIRE,

MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE (P.-de-C.)

A. OGUER

SAINT MARTIN BOULOGNE –
ETUDES PREALABLES A LA CREATION
D'UNE ZAC MULTI SITES

Objet : Registre ZAC « multi-sites »

NOM - Prénom	N° parcelle	Remarques
Mr MANCHUEL Claude 03-21-31-18-43 La Cluse St Martin Boulogne	**AH 299** 8 028 m² **AH 302** 2 349 m²	Locataire des parcelles 2 rencontres avec Mr TETARD de la SCET Convention d'indemnisation signé pour ces parcelles car : AH 299 : dépôt remblais Promopale AH 302 : enclavée Actuellement les parcelles ne sont toujours pas vendues donc il ne touche pas les indemnités depuis 2 ans. **Il espère qu'avec l'aménagement de la ZAC une solution sera trouvée.**
Mr et Mme BONNINGUE Michel 41 rue du Four à chaux 62 280 St Martin Boulogne 03-21-31-51-14	**Parcelle face au stade de la Waroquerie.**	Sur le plateau de la Waroquerie se trouvent 2 lotissements : le domaine des maraîchers et les Chanterelles Face au stade, il reste une parcelle dont il est propriétaire : il a un projet de lotissement et veut aussi construire une maison plein pied pour lui. Il a reçu de nombreuses demandes de terrain à bâtir pour cette parcelle. **Il demande que lors de la réunion du 10 Décembre le PLU débloque la situation pour les terrains à bâtir.**
Mme SORET Sylviane 294 rue du Four à Chaux 62 280 St Martin Boulogne	**Terrain jouxté par le fond à la parcelle BR 190**	Volonté que la parcelle BR 190 soit pavillonnaire. (homogénéité des constructions)
Mr et Mme PEUVION 167 Route de Paris 62 280 St Martin Boulogne	**BK 64** 1755 m² **BR 65** 1279 m²	Façade sur rue de 66ml **Dans le cadre de la révision du PLU, ils ont demandé à rendre constructible cette dent creuse.** **Ils désirent vendre au plus vite ce terrain sans entrer dans la ZAC.**

NOM - Prénom	N° parcelle	Remarques
Mr et Mme BONVOISIN 240c rue du Four à Chaux 62 280 St Martin Boulogne		**Ils demandent un rendez-vous pour discuter du projet.** Un rendez-vous a eu lieu le *23 Novembre 2007* à 9h en mairie de Saint Martin
Mr et Mme LEPELTIER 15 Résidence du Bellay 62 280 St Martin Boulogne		Ils vivent dans un cadre agréable et espèrent que les futures réalisations s'intégreront harmonieusement **Attention aux « lubies des architectes »**
Mme MANCHUEL Marie Françoise La cluse 62 280 St Martin Boulogne	**AI 140** appartenant à la SEPAC face aux maisons de Mr et Mme Manchuel et de Mr Cousin	Terrain laissé à l'abandon : hautes herbes, moto cross…≠ de la préservation des espaces verts dont parle le maire **Elle souhaite voir un peu plus de bon sens de la part des élus**
Mme MANCHUEL Marie Françoise La cluse 62 280 St Martin Boulogne **M PODEVIN RODOLPHE**		Les jardins de la Cluse et les futures habitations (accession protégée) entre le chemin du Blanc Pignon et le stade : **Comment va se faire la circulation des voitures ?** (la rue au bois est déjà encombrée) **Quelle sera l'usage de la coulée verte ?**
Mr CARLU Jean-Marie	**BE83-106-108-105-107**	Exploitant agricole. A assisté aux deux réunions publiques, est passé consulter le dossier en Mairie pour complément d'information.

SAINT MARTIN BOULOGNE – ETUDES PREALABLES A LA CREATION D'UNE ZAC MULTI SITES

Objet : Courriers divers

NOM - PRENOM	N° parcelle	Remarques
Mr MAGNIER Daniel CFDT		**Rappel du souhait de participer à la réflexion sur les logements adaptés aux personnes âgées.**
Mr et Mme DELATTRE Gérard 7 Résidence Ronsard 62 280 St Martin Boulogne 03-21-91-41-67	**BR 276** **BR 274** **Soit ~ 3 000 m² en tout**	Propriétaires de ces parcelles. La partie BR 276 entre M. Podevin et M. Bonvoisin est constructible mais non accessible. **Volonté que le reste de cette parcelle ainsi que la parcelle BR 274 deviennent constructible pour y construire sa maison et celles de ses 3 enfants.** **Nécessité dans nos plans de prévoir l'accessibilité.**
CONSORTS CORTEYN Auguste	**BR 47-48-37-46** **BP 213-260**	Transmission de la liste des indivisaires concernant les parcelles référencées. Pour information
Mr GOLLIOT Jean-Claude	**BM 21**	Souhaite rendre constructible son terrain. Pas l'objet de la ZAC (vu dans le cadre du PLU : défavorable).
Mr DE ROSNY François **La Caucherie**	**BE**	Souhaite que ses parcelles sises à la Croix Abot (section BE) soient exclues du périmètre ZAC. Ne sont pas concernées par le périmètre de la ZAC.Parcelles cultivées pour agriculture et pour préserver le paysage.

SAINT MARTIN BOULOGNE – ETUDES PREALABLES A LA CREATION D'UNE ZAC MULTI SITES

Objet : Demande de modification dans le cadre de la révision du PLU

NOM - PRENOM	N° Parcelle	Remarques	AVIS
Mme HONORE-HUCHIN Jeanine Hameau de la Poterie 62 126 WIMILLE	**AC 231**	*Souhaite rendre constructible cette parcelle*	**Favorable pour partie**
Mr et Mme SGARD Philippe 36 rue Saint Marc 62 200 Boulogne sur Mer	Parcelle située à coté de la maison de **Mme LELEU Bernadette** **262 rue du Four à Chaux** **62 280 Saint Martin Boulogne**	*Souhaite rendre constructible cette parcelle* *Souhaite réaliser une ou 2 parcelles avec accès à la voirie*	**Favorable**
Mme CALIPPE Suzanne Rue de l'Orme 62280 Saint Martin Boulogne	**BM 20**	*Souhaite rendre constructible cette parcelle*	**Défavorable**
Mr TELLIER Francis La Voile d'OR C32 8 AV. de LA PEROUSE 62 520 Le Touquet 03-21-05-44-69	**BR 235** 3 104 m² Située rue de l'Orme	*Souhaite rendre constructible cette parcelle*	Parcelle à vendre : la commune a fait une proposition d'acquisition. Talus à conserver en zone naturelle.
Mr GOLLIOT Jean Claude 96 rue de l'Orme 62 280 St Martin Boulogne	**Parcelle près du 200 rue de l'Orme** **BI 43 a**	*Souhaite rendre constructible cette parcelle*	**Défavorable** : conserver zone naturelle.
CONSORTS CORTEYN **Mr Auguste CORTEYN** 62 930 WIMEREUX	**5 hectares environ** **LA WAROQUERIE** **47 – 48 – 46** **section BR**	*Souhait que le terrain soit libéré de la préemption du Conseil Général*	**Favorable**
Mme DEVIN Francis Route de Paris 62 280 St Martin Boulogne	**79 Section BE**	*Souhaite rendre constructible cette parcelle*	Avis défavorable des Services de l'Etat (Proximité Autoroute)

Mr GEST Régis 82 bis rue Bertrand Crouy 62 2360 Saint Léonard	**BK 14**	*Souhaite rendre constructible cette parcelle*	**Favorable** : construction limitée au front pour combler la dent creuse. Zone non constructible en fond de parcelle.
NOM - PRENOM	N° Parcelle	Remarques	AVIS
Mr et Mme PEUVION	**BK 64** 1755 m² **BR 65** 1279 m²	*Souhaite rendre constructible ces parcelles*	**Favorable :** construction limitée au front de la rue. Zone non constructible en fond de parcelle. Idem BK 14

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE 23 DEC. 2008

SOUS-PRÉFECTURE DE BOULOGNE sur MER (P.-de C.)

SAINT MARTIN BOULOGNE

ZAC MULTI-SITES

PLAN DE SITUATION

DÉPOSÉ A LA SOUS-PRÉFECTURE

LE 23 DEC. 2008

MARLBOROUGH

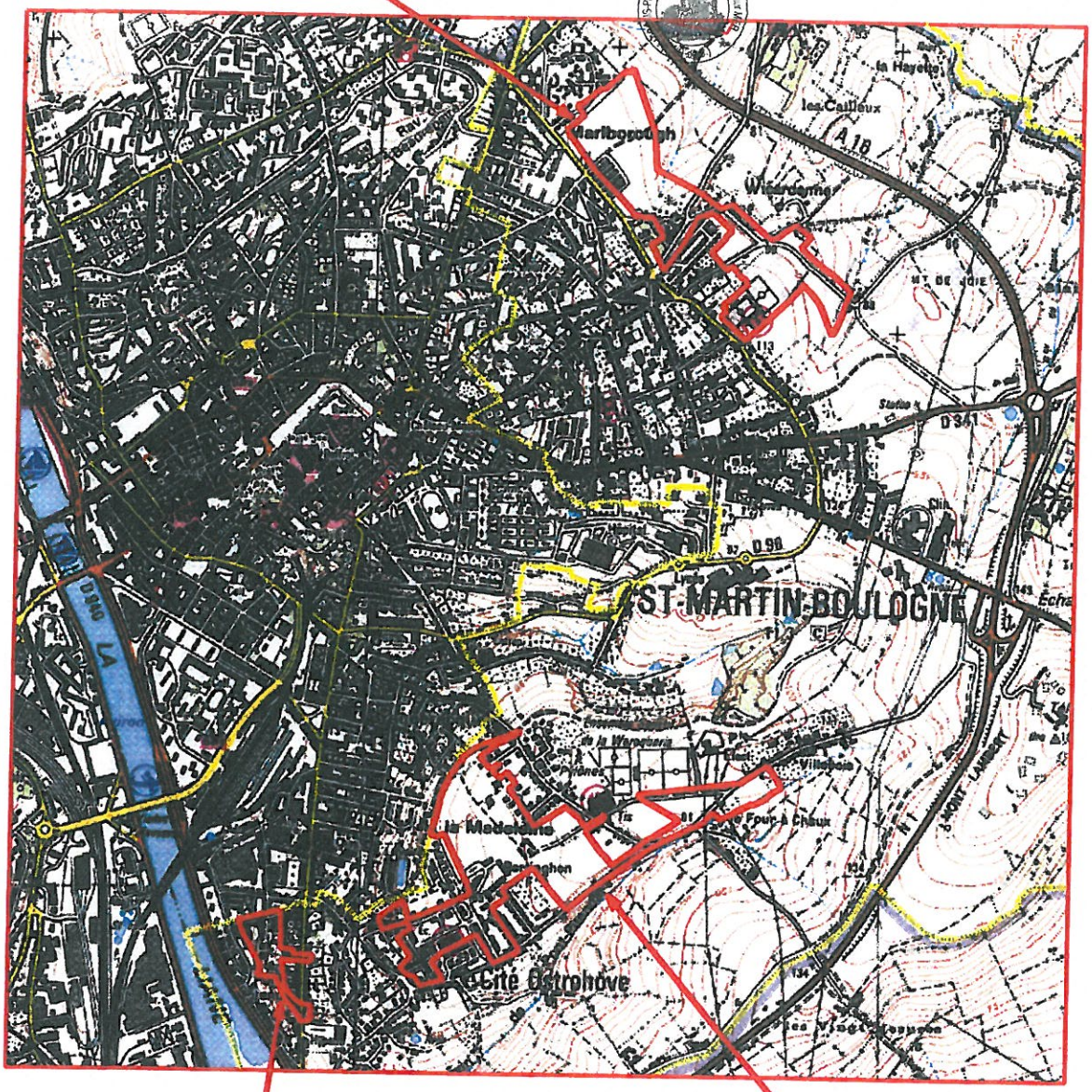

BREQUERECQUE

OSTROHOVE

Périmètre de ZAC

Limites de communes

Ind. 1	Date : 08/12/2008	Description : Création du plan	Auteur : RL	Vérificateur : EV	Signature
Planimétrie :		N/Réf : 19471.001	SCP BLEARD VOLPOËT GEOMETRES-EXPERTS		
Altimétrie :		Centroïde : X=550310 , Y= 337358			
Echelle : 1 / 25000		Planche : 1 / 1			

SAINT MARTIN BOULOGNE

ZAC MULTI-SITES

BREQUERECQUE

PJ délibération n°6.

Conseil Municipal du 17 décembre 2008

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE
LE 23 DEC. 2008

PLAN PARCELLAIRE

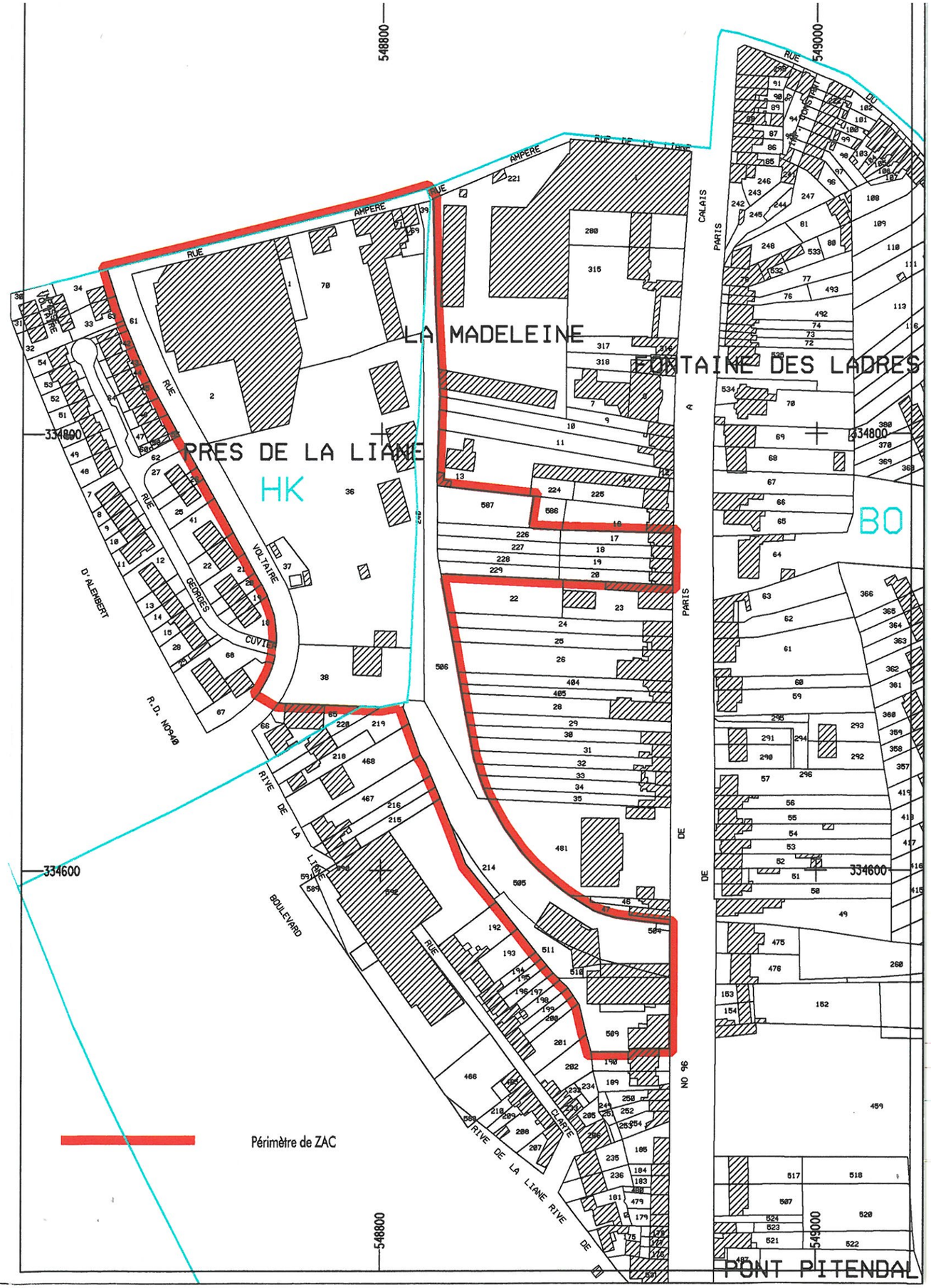

Ind. 2	Date : 11/09/2008	Description : Ajout périmètre de ZAC, suite réunion du 10/09/2008	Auteur : RL	Vérificateur : EV	Signature
Planimétrie : LAMBERT 1		N/Réf : 19471.001	SCP BLEARD VOLPOET - GEOMETRES EXPERTS N° d'inscription à l'OGE : 80032 Rés. F.ADAM - 1, Boulevard A.MARIETTE - 62200 BOULOGNE SUR MER Tél. : 03 21 30 12 87 - Fax : 03 21 30 90 18 contact@bleard-volpoet.geometre-expert.fr www.bleard-volpoet.geometre-expert.fr		
Altimétrie : IGN 69		Centroïde : X=548820 , Y= 334790			
Echelle : 1 / 2000		Planche : 1 / 1			

PJ délibération n°6
Conseil Municipal
du 17 décembre 2008

SAINT MARTIN BOULOGNE
ZAC MULTI-SITES
MALBOROUGH

PLAN PARCELLAIRE

Ind. 3	Date : 03/12/2008	Description : Périmètre de ZAC - Modification du 03/12/2008	Auteur : RL	Vérificateur : EV	Signature
Photoshop : LAMBERT 1		Relief : NGF LEVI	BCP BLEARD VOLPOET - GEOMETRES EXPERTS	
Altitudes : NGF-IGN		Coordonnées : [illegible]		
Echelle : 1/1.2000		Planche : 1 / 1		

Modificatif du zonage de la ZAC : retrait des parcelles AB 153, 155 et 101.

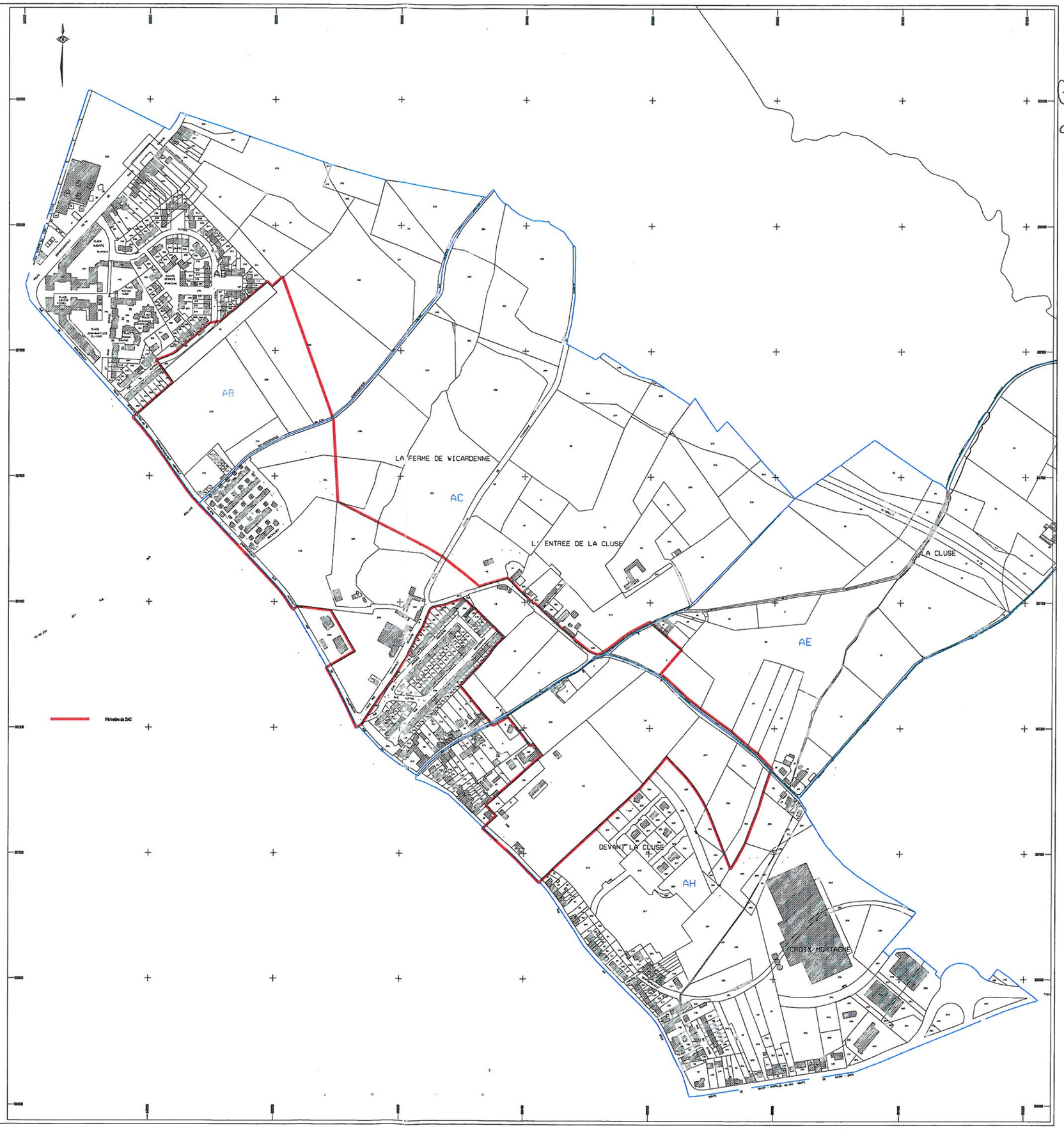

PJ délibération n°6.
Conseil Municipal du 17 décembre 2008

SAINT MARTIN BOULOGNE
ZAC MULTI-SITES
OSTROHOVE
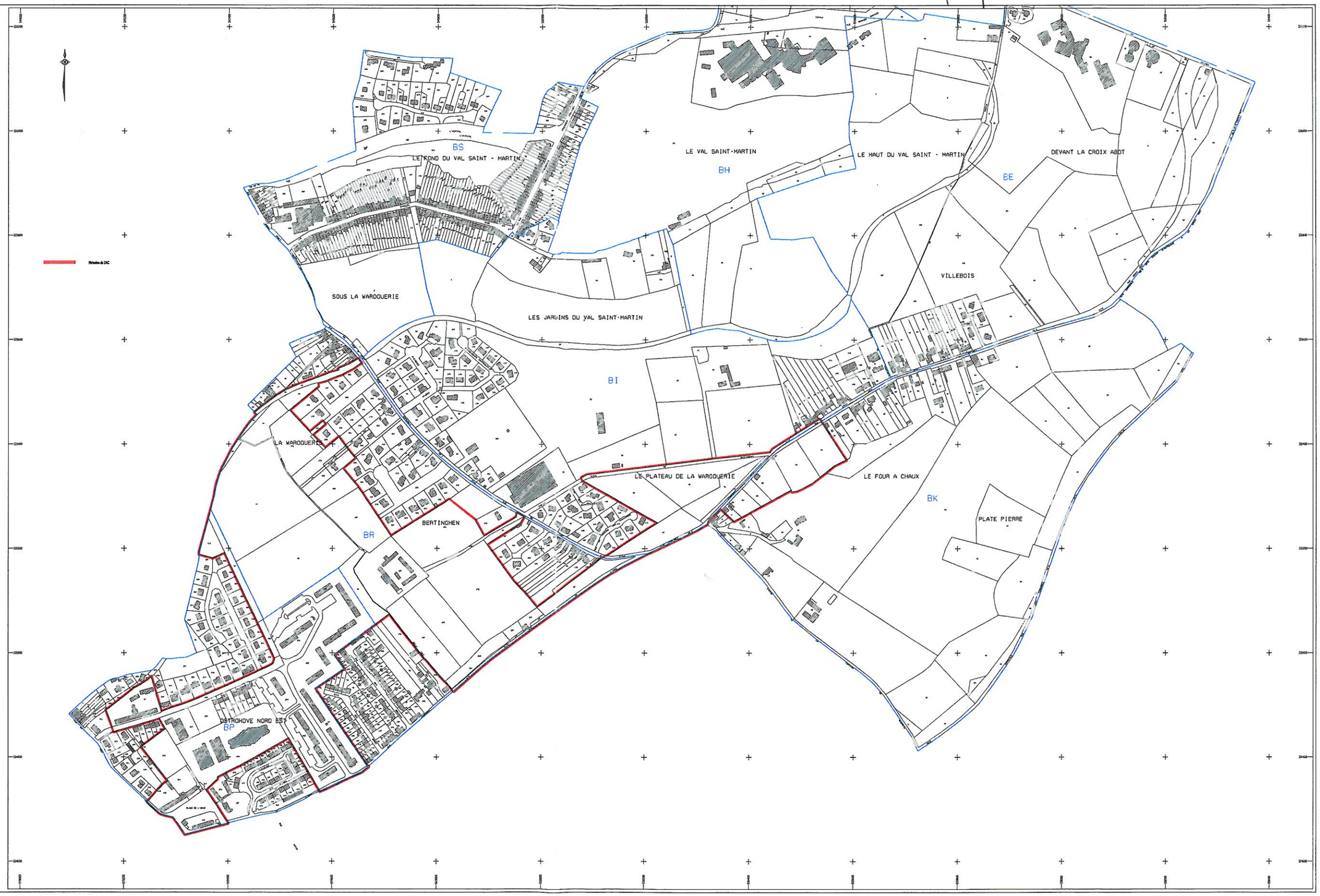
PLAN PARCELLAIRE